



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 17 juin 2021

**LE BUDGET 2021 DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
A ÉTÉ ARRÊTÉ PAR LE HAUT-COMMISSAIRE**

Patrice Faure, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, a arrêté ce jeudi 17 juin 2021 le budget de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Regrettant que le défaut d'adoption du budget de la CMA au 31 mars 2021 résulte d'un désaccord au sein de l'assemblée générale, le Haut-commissaire a donc rendu exécutoire un budget élaboré sur la base du projet des services de la CMA, ainsi que de l'avis rendu par la Chambre territoriale des comptes.

L'arrêté portant règlement et rendant exécutoire le budget primitif 2021 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat fera l'objet d'une édition spéciale au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le vendredi 18 juin 2021. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

> Compte de résultat prévisionnel :

- Recettes : 874 412 000 F CFP
- Dépenses : 873 847 000 F CFP
- Résultat prévisionnel : 565 000 F CFP

> Opérations en capital :

- Capacité d'autofinancement : 121 260 000 F CFP
- Ressources : 121 260 000 F CFP
- Emplois : 28 197 000 F CFP
- Apports au fonds de roulement : 93 063 000 F CFP

**Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle**